

MAJ de paramétrage Aout 2022

ISAPAYE CONNECT 2022

SOMMAIRE

1. MISE À JOUR DE VALEURS.....	3
1.1 Mise à jour de la valeur du SMIC Net mensuel.....	3
1.2 Mise à jour de l'exonération maximale des tickets restaurant	3
2. MISE A JOUR ORGANISMES	3
3. EVOLUTION DE PARAMETRAGE	3
3.1 Archivage de l'exonération Viticulture	3
3.2 Dossier du Bâtiment : abattement et IJSS	4
3.2.1 <i>Quelles sont les manipulations nécessaires ?</i>	4
3.2.2 <i>Que fait le programme pour calculer la bonne base abattue en cas d'IJSS ?</i>	4
4. MISE EN PLACE DE NOUVELLES CONVENTIONS COLLECTIVES.....	5
4.1 Quelles conventions collectives sont mises en place ?.....	5
5. EVOLUTIONS LIEES AUX CONVENTIONS COLLECTIVES.....	5
5.1 Mise à jour des grilles de salaire.....	5
5.2 Evolutions des cotisations liées à des IDCC	7
5.2.1 <i>IDCC 1978 – Mise en place des Frais de santé facultatifs conventionnels</i>	7
5.2.2 <i>IDCC 1978 – Mise en place des cotisations de prévoyance</i>	9
5.2.3 <i>IDCC 7018 - Mise en place de la retraite supplémentaire non cadre au 01/08/2022</i>	10
5.2.4 <i>IDCC 7018 – Mise en place des cotisations de prévoyance</i>	11
6. CORRECTIONS.....	12

1. MISE À JOUR DE VALEURS

1.1 Mise à jour de la valeur du SMIC Net mensuel

La valeur du SMIC net mensuel est de 1376 € au 01/08/2022.



La donnée suivante a été mise à jour au 01/08/2022 en **Salaires/Informations/Général** sur l'onglet **Données générales** dans le thème **TAUX, TARIF ET COEF HORAIRES** :

Données	Valeur jusqu'au 31/07/2022	Valeur à partir du 01/08/2022
SMIC010.STD	1314,00 €	1376,00 €

1.2 Mise à jour de l'exonération maximale des tickets restaurant



La donnée suivante a été mise à jour au 01/09/2022 en **Salaires/Informations/Général** sur l'onglet **Divers pour cotisations** dans le thème **Assiette de calcul des cotisations** :

Données	Valeur jusqu'au 31/08/2022	Valeur à partir du 01/09/2022
LIM_TR.STD	5.69 €	5.92 €

2. MISE A JOUR ORGANISMES



Mise à jour des listes officielles des organismes qui adhèrent à la DSN.

Pour retrouver ces listes, consulter le référentiel <http://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p22v01/>.

Objet de la mise à jour	Code organisme	Raison sociale	Code identification
Ajout	A4MSP2	QUATREM SANTE PREVOYANCE	6QUATREM
	ALMRS1	LA MONDIALE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	6MONDRS
Modification	311799878	AESIO MUTUELLE	6ADREAMUTU
	775709710	APIVIA MUTUELLE	6SMIPRO
	ACARD1	CARDIF	6_CARDIF
	317442176	AESIO MUTUELLE	6EOVIMCD
Suppression	784718249	SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE MUTUALISTE INDEPENDANTE DE LA REGION PARISIENN	6SIMIP

3. EVOLUTION DE PARAMETRAGE

3.1 Archivage de l'exonération Viticulture



L'article 17 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 a mis en place une exonération de cotisations sociales spécifique pour les employeurs de la filière viticole. Cette mesure est temporaire : 1 an.

Elle n'est plus valable en 2022.



✓ Archivage des données au 01/01/2022

Code	Libellé
EXO_VITI	Ne plus utiliser // EXONERATION VITICOLE - POURCENTAGE EXO
EXO_VITI_M	Ne plus utiliser // EXONERATION VITICOLE DECLENCHEMENT EN CALCUL BS
EXO_VITIO1	Ne plus utiliser // COEF. EXONERATION VITICOLE
EXO_VITIO2	Ne plus utiliser // PARTS PAT. PRISES EN COMPTE EXONERATION VITICOLE
EXO_VITIO3	Ne plus utiliser // EXONERATION PERCUE AVANT EXO VITI
EXO_VITIO4	Ne plus utiliser // EXONERATION VITI TOTALE RECALCULEE
EXO_VITIO5	Ne plus utiliser // EXONERATION VITI - CHARGES RESTANTES
EXO_VITIO6	Ne plus utiliser // EXONERATION VITICOLE APPLIQUEE

✓ Archivage des lignes de cotisations au 01/01/2022

Code	Libellé
EXO_VITI	Ne plus utiliser // EXONERATION VITICOLE
EXO_VITIO1	Ne plus utiliser // EXONERATION VITICOLE VRP EXCLUSIF

✓ Archivage de l'état EXO_VITI.STD

3.2 Dossier du Bâtiment : abattement et IJSS



Dans un dossier du bâtiment, en cas de réintégration des IJSS, le logiciel calcule la base abattue en appliquant l'abattement à tort sur les IJSS.

3.2.1 Quelles sont les manipulations nécessaires ?

Aucune manipulation

3.2.2 Que fait le programme pour calculer la bonne base abattue en cas d'IJSS ?

✓ Ajout de compteurs de lignes au 01/01/2022

Code	Libellé
IC_AT_DED	INDEM. COMPLEM. ACCIDENT TRAVAIL DEDUITE DES BASES DE COTISATIONS
IC_MAL_DED	INDEM. COMPLEM. MALADIE POUR DEDUCTION BASES COTISATIONS
IND90_AT	INDEM. ACC. TRAVAIL < 90 jours
IND90_MAL	INDEM. MALADIE < 90 jours
IND90_MAT	INDEM. MATERNITE < 90 jours
IND90_PAT	INDEM. PATERNITE < 90 jours
IC_CP	INDEM. COMPENS. CP
IJ_AT_B	IJ ACC. TRAVAIL AU BRUT

IJ_MAL_B	IJ MALADIE AU BRUT
IJ_MATER_B	IJ MATERNITE AU BRUT
IJ_PATER_B	IJ PATERNITE AU BRUT
MAINT_NET	AJUSTEMENT POUR MAINTIEN DU NET avec IJ MALADIE
MAINT_NET2	AJUSTEMENT POUR MAINTIEN DU NET > 90 JOURS avec IJ MALADIE
MAINT_NET3	AJUSTEMENT POUR MAINTIEN DU NET avec IJ AT
MAINT_NET4	AJUSTEMENT POUR MAINTIEN DU NET > 90 JOURS avec IJ AT
MAINT_NET5	AJUSTEMENT POUR MAINTIEN DU NET avec IJ MATERNITE
MAINT_NET7	AJUSTEMENT POUR MAINTIEN DU NET avec IJ PATERNITE

4. MISE EN PLACE DE NOUVELLES CONVENTIONS COLLECTIVES

4.1 Quelles conventions collectives sont mises en place ?

Les conventions collectives suivantes et leurs particularités ont été mises en place :

IDCC 1147 – nationale du personnel des cabinets médicaux et ses particularités

IDCC 7025 - nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF)

Des fiches d'aides détaillant les spécificités seront disponibles dans l'aide en ligne.

5. EVOLUTIONS LIEES AUX CONVENTIONS COLLECTIVES

5.1 Mise à jour des grilles de salaire

Les avenants et accords non étendus ne sont pas actuellement disponibles et ne sont pas échéancés à ce jour.

Code IDCC	Libellé de la convention
0043	Convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine
0087	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. (Normandie, Occitanie, PACA, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Grand Est)
0135	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. (Normandie, Occitanie, PACA, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Grand Est)
0158	Convention collective nationale du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois du 28 novembre 1955.
0493	Convention collective nationale des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France du 15 mars 2013
0627	Convention collective départementale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics de La Réunion
0771	Convention collective départementale des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de La Réunion
0843	Convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie -entreprises artisanales
0959	Convention collective nationale des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers du 3 février 1978

1090	Convention collective nationale des services de l'automobile
1267	Convention collective nationale de la pâtisserie
1285	Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)
1404	Convention collective nationale métropolitaine des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes, dite SDLM du 23 avril 2012
1411	Convention collective nationale de la fabrication de l'ameublement
1431	Convention collective nationale de l'optique-lunetterie de détail
1483	Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
1486	Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils
1499	Convention collective nationale de la miroiterie, de la transformation et du négoce du verre
1518	Convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires dite ECLAT (ex Animation)
1560	Convention collective départementale des industries métallurgiques, électriques et connexes des Alpes-Maritimes
1596	Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962. (Nouvelle Aquitaine, Normandie, Centre Val de Loire, IDF hors seine et marne, Occitanie, PACA)
1597	Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret 1er mars 1962 (Nouvelle Aquitaine, Normandie)
1621	Convention collective nationale de la répartition pharmaceutique
1760	Convention collective nationale des jardineries et graineteries
1921	Convention collective nationale des huissiers de justice
2002	Convention collective des ouvriers, employés, agents de maîtrise des entreprises de teinturerie, nettoyage à sec, pressings, blanchisseries et laveries, dépôts et activités annexes de Loire-Atlantique
2021	Convention collective nationale du golf
2149	Convention collective nationale des activités du déchet
2389	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics région de La Réunion
2609	Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment (Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire)
3043	Convention collective nationale des Entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011.
7012	Convention collective nationale des centres équestres
7024	Convention collective nationale de la production agricole et CUMA
8216	Convention collective nationale de la production agricole et CUMA - Viticulture Champagne
9111	Convention collective nationale de la production agricole et CUMA - départementale des exploitations agricoles zone céréalière Aude
9112	Convention collective nationale de la production agricole et CUMA - départementale des exploitations agricoles zone viticole Aude

9131	Convention collective nationale de la production agricole et CUMA - départementale des exploitations agricoles Bouches du Rhône
9301	Convention collective nationale de la production agricole et CUMA - Exploitations agricoles Gard
9302	Convention collective nationale - Exploitations agricoles Gard cadres
9341	Convention collective nationale - Exploitations agricoles Hérault
9661	Convention collective nationale - Exploitations pépinières horticulture Pyrénées Orientales

Les grilles de salaire peuvent être consultées en **Accueil/Informations/Général** dans l'onglet **Valeurs conventionnelles**.

5.2 Evolutions des cotisations liées à des IDCC

5.2.1 IDCC 1978 – Mise en place des Frais de santé facultatifs conventionnels

Comment mettre en place les cotisations de frais de santé facultatifs conventionnels liées à l'IDCC 1978 ?



Avant de réaliser le paramétrage, il est nécessaire de récupérer la fiche de paramétrage auprès de l'organisme.

Pour déclencher les cotisations Prévoyance, il est nécessaire de paramétrer l'organisme **IPGM.STD** avec les profils correspondants **PREV_1978_FS_NC.STD** et/ou **PREV_1978_FS_C.STD** en **Accueil/Informations/Entreprise**, onglet **Organismes**.

Une fois l'organisme paramétré, le contrat de Prévoyance devra être renseigné dans l'onglet **Contrats de Prévoyance** puis affecté aux salariés concernés.

Au niveau salarié, il sera nécessaire de renseigner les données :

MUT_1978_NB_ENF.STD : MUTUELLE FACULTATIVE FLEURISTE – NOMBRE ENFANT

MUT_1978_CONJOINT.STD : MUTUELLE FACULTATIVE FLEURISTE – CONJOINT



La fiche d'aide **1.003** détaille l'ensemble des manipulations pour paramétrer l'organisme et le contrat.

Que fait le programme pour gérer les cotisations de frais de santé facultatifs liées à l'IDCC 1978 ?



✓ Modification des codes à la dernière date de définition

Libellé	Ancien Code	Type	Nouveau Code/Libellé
FRAIS SANTE OBLIGATOIRE FLEURISTE CADRE – REGIME GENERAL	MUT_FLEUR01_C.STD	Donnée	MUT_1978_01_C.STD

FRAIS SANTE OBLIGATOIRE FLEURISTE NON CADRE – REGIME GENERAL	MUT_FLEUR01_NC.STD	Donnée	MUT_1978_01_NC.STD
FRAIS SANTE OBLIGATOIRE FLEURISTE CADRE – REGIME ALSACE MOSELLE	MUT_FLEUR02_C.STD	Donnée	MUT_1978_02_C.STD
FRAIS SANTE OBLIGATOIRE FLEURISTE NON CADRE – REGIME ALSACE MOSELLE	MUT_FLEUR02_NC.STD	Donnée	MUT_1978_02_NC.STD
FRAIS SANTE OBLIGATOIRE FLEURISTE – CADRE	MUT_FLEUR_C.STD	Ligne	MUT_1978_C.STD
FRAIS SANTE OBLIGATOIRE FLEURISTE – NON CADRE	MUT_FLEUR_NC.STD	Ligne	MUT_1978_NC.STD
MUTUELLE FLEURISTE Cadre - Obligatoire	PREV_FLEUR_FS_C.STD	Profil	PREV_1978_FS_C.STD
MUTUELLE FLEURISTE Non Cadre - Obligatoire	PREV_FLEUR_FS_NC.STD	Profil	PREV_1978_FS_NC.STD

✓ Création de 8 données de taux au niveau général

Les taux de cotisations sont automatiquement renseignés en **Accueil/Informations/Général**, onglet **Taux généraux** :

Donnée	Libellé
MUT_1978_05_NC.STD	FRAIS SANTE FACULTATIF CONJOINT FLEURISTE NON CADRE – REGIME GENERAL
MUT_1978_05_C.STD	FRAIS SANTE FACULTATIF CONJOINT FLEURISTE CADRE – REGIME GENERAL
MUT_1978_06_NC.STD	FRAIS SANTE FACULTATIF CONJOINT FLEURISTE NON CADRE – REGIME ALSACE MOSELLE
MUT_1978_06_C.STD	FRAIS SANTE FACULTATIF CONJOINT FLEURISTE CADRE – REGIME ALSACE MOSELLE
MUT_1978_07_NC.STD	FRAIS SANTE FACULTATIF ENFANT FLEURISTE NON CADRE – REGIME GENERAL
MUT_1978_07_C.STD	FRAIS SANTE FACULTATIF ENFANT FLEURISTE CADRE – REGIME GENERAL
MUT_1978_08_NC.STD	FRAIS SANTE FACULTATIF ENFANT FLEURISTE NON CADRE – REGIME ALSACE MOSELLE
MUT_1978_08_C.STD	FRAIS SANTE FACULTATIF ENFANT FLEURISTE CADRE – REGIME ALSACE MOSELLE

✓ Création de 4 lignes de cotisations frais de santé facultatives et profils correspondants au 01/01/2022

Ligne	Libellé	Profils
MUT_1978_NC_CONJ.STD	FRAIS DE SANTE FACULTATIVE CONJOINT – 1978-NON CADRE	

MUT_1978_NC_ENF.STD	FRAIS DE SANTE FACULTATIVE PAR ENFANT – 1978- NON CADRE	PREV_1978_FS_NC_F.STD : MUTUELLE FLEURISTE Non Cadre - FACULTATIF
MUT_1978_C_CONJ.STD	FRAIS DE SANTE FACULTATIVE CONJOINT – 1978- CADRE	PREV_1978_FS_C_F.STD : MUTUELLE FLEURISTE Cadre - FACULTATIF
MUT_1978_C_ENF.STD	FRAIS DE SANTE FACULTATIVE PAR ENFANT – 1978- CADRE	



- ✓ Ces lignes sont insérées dans les modèles de bulletins associés à la convention collective IDCC 1978 au 01/01/2022.
- ✓ Les profils sont affectés à l'organismes Klesia Prévoyance (IPGM) au 01/01/2022.

5.2.2 IDCC 1978 – Mise en place des cotisations de prévoyance

Comment mettre en place les cotisations de prévoyance liées à l'IDCC 1978



Avant de réaliser le paramétrage, il est nécessaire de récupérer la fiche de paramétrage auprès de l'organisme.

Pour déclencher les cotisations Prévoyance, il est nécessaire de paramétrer l'organisme **IPGM.STD** avec les profils correspondants **PREV_1978_NC.STD** et/ou **PREV_1978_GMS_NC.STD** et/ou **PREV_1978_C.STD** et/ou **PREV_1978_GMS_C.STD** en **Accueil/Informations/Entreprise**, onglet **Organismes**.

Une fois l'organisme paramétré, le contrat de Prévoyance devra être renseigné dans l'onglet **Contrats de Prévoyance** puis affecté aux salariés concernés.

Que fait le programme pour gérer les cotisations de prévoyance liées à l'IDCC 1978 ?

- ✓ Créations de données de taux en date du 01/01/2022 :

Donnée	Libellé
1978_NCPRV1.STD	PREVOYANCE NON CADRE TA – IDCC 1978
1978_NCPRV2.STD	PREVOYANCE NON CADRE TB – IDCC 1978
1978_NCPRV3.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE NON CADRE TA – IDCC 1978
1978_NCPRV4.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE NON CADRE TB – IDCC 1978
1978_CPRV1.STD	PREVOYANCE CADRE TA – IDCC 1978
1978_CPRV2.STD	PREVOYANCE CADRE TB – IDCC 1978
1978_CPRV3.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE CADRE TA – IDCC 1978
1978_CPRV4.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE CADRE TB – IDCC 1978

- ✓ Créations de lignes et de profils correspondants au 01/01/2022:

Ligne	Libellé	Profils
-------	---------	---------

1978_NCPRV1.STD	PREVOYANCE NON CADRE TA – IDCC 1978	PREV_1978_NC.STD : PREVOYANCE FLEURISTE Non Cadre
1978_NCPRV2.STD	PREVOYANCE NON CADRE TB – IDCC 1978	
1978_NCPRV3.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE Hors CSG/RDS/forfait social TB - IDCC 1978 - NON CADRE	PREV_1978_GMS_NC.STD : GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE FLEURISTE Non Cadre
1978_NCPRV4.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE Hors CSG/RDS/forfait social TB - IDCC 1978 - NON CADRE	
1978_CPRV1.STD	PREVOYANCE CADRE TA – IDCC 1978	PREV_1978_C.STD : PREVOYANCE FLEURISTE Cadre
1978_CPRV2.STD	PREVOYANCE CADRE TB – IDCC 1978	
1978_CPRV3.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE Hors CSG/RDS/forfait social TA – IDCC 1978 - CADRE	PREV_1978_GMS_C.STD : GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE FLEURISTE Cadre
1978_CPRV4.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE Hors CSG/RDS/forfait social TB – IDCC 1978 - CADRE	



- ✓ Ces lignes sont insérées dans les modèles de bulletins associés à la convention collective IDCC 1978 au 01/01/2022.
- ✓ Les profils sont affectés à l'organismes Klesia Prévoyance (IPGM).

5.2.3 IDCC 7018 - Mise en place de la retraite supplémentaire non cadre au 01/08/2022

Comment mettre en place les cotisations de retraite supplémentaire liées à l'IDCC 7018 ?

Avant de réaliser le paramétrage, il est nécessaire de récupérer la fiche de paramétrage auprès de l'organisme.

Pour déclencher les cotisations Prévoyance, il est nécessaire de paramétrer l'organisme **CPCEA.STD** avec les profils correspondants **PREV_7018_RS_NC.STD** en **Accueil/Informations/Entreprise**, onglet **Organismes**.

Une fois l'organisme paramétré, le contrat de Prévoyance devra être renseigné dans l'onglet **Contrats de Prévoyance** puis affecté aux salariés concernés.



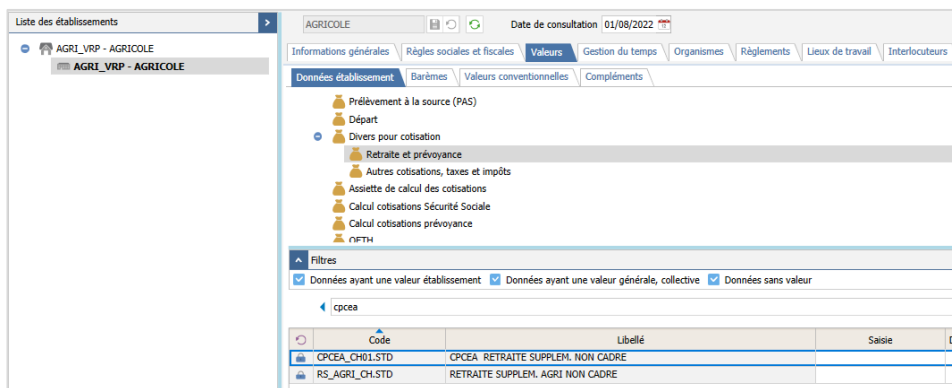
Pour déclencher les lignes de retraite supplémentaire, il est nécessaire de renseigner **oui** sur la donnée **CPCEA_CH01.STD** - CPCEA RETRAITE SUPPLEM. NON CADRE :

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Informations/Entreprise**

ÉTAPE 2 : sélectionner l'établissement concerné

ÉTAPE 3 : aller dans **Valeurs/ Données établissement/ Divers pour cotisation/ Retraite et prévoyance**

ÉTAPE 4 : saisir « oui »



Aucune ancienneté n'est requise pour le salarié.

Que fait le programme pour gérer les cotisations de retraite supplémentaire liées à l'IDCC 7018 ?



- ✓ Créations de données de taux au 01/01/2022:

Donnée	Libellé
CPCEA_7018_TA_NC.STD	CPCEA RETRAITE SUPPLEM. NON CADRE TA - IDCC 7018
CPCEA_7018_TB_NC.STD	CPCEA RETRAITE SUPPLEM. NON CADRE TB - IDCC 7018
CPCEA_7018_TC_NC.STD	CPCEA RETRAITE SUPPLEM. NON CADRE TC - IDCC 7018

- ✓ Création des lignes et de profils correspondants au 01/01/2022:

Ligne	Libellé	Profils
CPCEA_7018_TA_NC.STD	CPCEA RETRAITE SUPPLEM. NON CADRE TA - IDCC 7018	PREV_7018_RS_NC.STD – RETRAITE SUPPLEMENTAIRE CPCEA NON CADRE – IDCC 7018
CPCEA_7018_TB_NC.STD	CPCEA RETRAITE SUPPLEM. NON CADRE TB - IDCC 7018	
CPCEA_7018_TC_NC.STD	CPCEA RETRAITE SUPPLEM. NON CADRE TC - IDCC 7018	



- ✓ Les lignes sont ajoutées sur les modèles de bulletins associés à la convention collective IDCC 7018 au 01/01/2022
- ✓ Le profil est rattaché à la CPCEA.STD au 01/01/2022.

5.2.4 IDCC 7018 – Mise en place des cotisations de prévoyance

Comment mettre en place les cotisations de prévoyance liées à l'IDCC 7018 ?

Avant de réaliser le paramétrage, il est nécessaire de récupérer la fiche de paramétrage auprès de l'organisme.

Pour déclencher les cotisations Prévoyance, il est nécessaire de paramétrer l'organisme **CPCEA.STD** avec les profils correspondants **PREV_7018_DECES_NC.STD** et **PREV_7018_GIT_GMS_NC.STD** en **Accueil/Informations/Entreprise**, onglet **Organismes**.

Une fois l'organisme paramétré, le contrat de Prévoyance devra être renseigné dans l'onglet **Contrats de Prévoyance** puis affecté aux salariés concernés.

Que fait le programme pour gérer les cotisations de prévoyance liées à l'IDCC 7018 ?



- ✓ Créations de données de taux de cotisations niveau général au 01/01/2022:

Donnée	Libellé
PREV_7018_TS_NC_1.STD	PREVOYANCE GIT NON CADRE TS - IDCC 7018
PREV_7018_TS_NC_2.STD	PREVOYANCE DECES NON CADRE TS - IDCC 7018
PREV_7018_TS_NC_3.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE NON CADRE TS - IDCC 7018

- ✓ Créations de lignes et de profils correspondant

Ligne	Libellé	Profils
PREV_7018_TS_NC_2.STD	PREVOYANCE DECES NON CADRE T1+T2 (Code 10) - IDCC 7018	PREV_7018_DECES_NC.STD : PREVOYANCE DECES NON CADRE – IDCC 7018
PREV_7018_TS_NC_1.STD	PREVOYANCE GIT NON CADRE T1+T2 (Code 10) - IDCC 7018	PREV_7018_GIT_GMS_NC.STD : PREVOYANCE GIT GMS NON CADRE – IDCC 7018
PREV_7018_TS_NC_3.STD	GAR. MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE NON CADRE T1+T2 (Code 10) - IDCC 7018	



- ✓ Insertion des lignes de prévoyance dans les MBS associés à la convention collective IDCC 7018 au 01/01/2022
- ✓ Les profils sont affectés à l'organisme AGRI.STD

6. CORRECTIONS

Numéro	Corrections ou évolutions apportées
653790	Suppression de la coche "Nécessite une affectation comptable" de la ligne CPCEA_FS_TEST.STD.

Cette documentation correspond à la version 5.51. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.